

GC EXPERTISE CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Louis de Broglie
65000 TARBES
885 101 709 RCS TARBES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2025**

**EXTRAIT DES DÉCISIONS RELATIVES À LA MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION
SOCIALE, DE L'OBJET SOCIAL ET DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

[...]

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date à TARBES du 17 décembre 2025, portant cession de la Société @COM. EXPERTISE-SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES à Monsieur Cédric GUILLEN d'une part sociale lui appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 7 statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 7 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- À Monsieur Cédric GUILLEN, mille parts sociales, numérotées de 1 à 1 000 inclus, soit 1000 parts sociales,

Total égal au nombre de parts composant le capital social :1 000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées selon les modalités ci-dessus. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Certifié conforme
Monsieur Cédric GUILLEN
Gérant

